

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE LA REALISATION DES TRAVAUX
DE DEPLOIEMENT DE CABLE DE FIBRE OPTIQUE ET FICELLE DANS LE
FOURREAU EXISTANT
ROUTE DE VALLEIRY, MESALIERE, EGLISE, BOUTIQUE, BATAILLARD,
IMPERIALE ET CHEMIN DES VIGNES**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;
Vu la demande de l'entreprise CONECTICABO CHEZ CIRCET, en date du 14/02/2022, afin de réaliser les travaux de déploiement de câble de fibre optique et ficelle dans le fourreau existant route de Valleiry, Mésalière, Eglise, Boutique, Bataillard, Impériale et chemin des Vignes ;
Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur les dites routes, effectués par l'entreprise CONECTICABO CHEZ CIRCET, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 21/02/2022 au 21/04/2022 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur les routes de Valleiry, Mésalière, Eglise, Boutique, Bataillard, Impériale et chemin des Vignes, pour permettre la réalisation des travaux de déploiement de câble de fibre optique et ficelle dans le fourreau existant

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Empiètement sur la chaussée**
- **Largeur de voie maintenue 2m**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise CONECTICABO CHEZ CIRCET.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise CONECTICABO CHEZ CIRCET.

Fait à Chênex, le 17.02.22

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES



Plo le Maire
Le 1^{er} adjoint
M. Léon Duval

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

Sujet : Demande d'arrêté de police de la circulation_CHÊNEX_AIGUILLAGE NORD

De : <fernando.elias@conecticabo.pt>

Date : 14/02/2022, 14:29

Pour : <mairiedechenex@orange.fr>

Copie à : "Julien VIZET" <julien.vizet@circet.fr>, "Tristan CAILLAT" <Tristan.CAILLAT@circet.fr>, "Julie CHARVOZ" <julie.charvoz@circet.fr>, "Manuel DOS-SANTOS" <manuel.dos-santos@circet.fr>, "Khaled SADEG" <khaled.sadeg@circet.fr>, António Lopes <antonio.lopes@conecticabo.pt>, "Tiago Dias" <tiago.conecticabo@sapo.pt>

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint ma demande d'arrêté de circulation pour les travaux que nous devons effectuées.

- Nature des travaux : Intervention sur chambre de tirage, tirage de ficelle, pour réception et validation de travaux fibre optique pour le compte du département.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte les dates d'interventions qui auront lieu du 21/02/2022 au 21/04/2022.



L'arrêté de circulation est à envoyer soit par :

- Courrier : 8 Impasse du Môle, 74800 Vougy
- Mail : fernando.elias@conecticabo.pt
- T.mob : 07.69.42.92.38

Je vous remercie pour votre compréhension, et vous souhaite une bonne journée,

Cordialement,

Fernando Elias
Responsable d'agence



Conecticabo

Mobile FR: (+33) 07 69 42 92 38

Mobile PT: (+351) 919 354 398

fernando.elias@conecticabo.pt

fjselias@gmail.com



— Pièces jointes : —

Demande d'arrête de police de la circulation_CHÊNEX_AIGUILLAGE NORD.pdf

1,8 Mo

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : CONNECTICABO-CHEZ CIRCET Prénom :

Dénomination : Représenté par : FERNANDO ELIAS

Adresse Numéro : 1655 Extension : Nom de la voie : ROUTE CHENE EN SEMINE

Code postal 7 4 9 1 0 Localité : USINENS Pays : FRANCE

Téléphone 0 7 6 9 4 2 9 2 3 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : fernando.elias @ conecticabo.pt

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 7 4 5 2 0 Localité : CHÉNEX

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : DÉPLOIEMENT DE CABLE DE FIBRE OPTIQUE ET FICELLE DANS LE FOUREAUX EXISTENTS FT RTE DE VALLERY; DE LA MESALIÈRE; DE L'ÉGLISE; DE LA BOUTIQUE; DE BATAILLARD; CHE DES VIGNES; RTE IMPÉRIALE.

Date prévue de début des travaux : 2 1 0 2 2 0 2 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 6 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 6 0 Date de début de réglementation 2 1 0 2 2 0 2 1

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 2 m

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : **CONNECTICABO - CHEZ CIRCET** Prénom :
Dénomination : Représenté par : **FERNANDO ELIAS**
Adresse Numéro : **1655** Extension : Nom de la voie : **ROUTE CHÊNE EN SEMINE**
Code postal **74910** Localité : **USINENS** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0769429238** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **fernando.elias** @ **conecticabo.pt**

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : **14 02 2022**

Nom : **ELIAS** Prénom : **FERNANDO** Qualité : **RESPONSABLE PROJECT**